



ITINÉRANCE EN BIVOUAC  
SPÉCIAL FAMILLE

## SUR LES HAUTEURS DE SERRE-PONÇON TRAVERSÉE DU MASSIF DE CHABRIÈRES

3 journées de randonnée, 2 nuits, portage léger



*Le massif de Chabrières est un petit massif dolomitique qui domine le lac de Serre-Ponçon, dans les Alpes du Sud. Sa traversée est un condensé de belles surprises : vues panoramiques sur le lac, ambiance alpine, douceur pastorale et intimité forestière. En 3 jours, cette itinérance offre autant d'émotion qu'un grand tour, avec en prime des nuitées originales - cabane forestière et bivouac alpestre - avec un portage léger. Accessible aux enfants, varié, d'un engagement limité, ce séjour (départ assuré dès quatre personnes) sera une belle découverte familiale avec en point d'orgue le passage des Aiguilles de Chabrières.*

**LIEU :** RÉALLON/HAUTES ALPES

**DATE 2026 :** du 12 au 14 juillet / du 27 juillet au 29 juillet / du 13 au 15 août / du 24 au 26 Aout et sur demande à d'autres dates, à partir de 4 personnes.

**DURÉE :** 3 journées de randonnée, 1 nuit en cabane forestière, 1 nuit en Bivouac

**ENCADREMENT :** 1 accompagnateur montagne diplômé d'état

**MAIL :** [sejours.atlas@gmail.com](mailto:sejours.atlas@gmail.com)

**TELEPHONE :** 06 89 24 81 15

**NIVEAU :** **débutant à moyen** – marche sur sentier, entre 400 et 700m de dénivelé positif, à partir de 8 ans

**HÉBERGEMENT :** en cabane forestière aménagée et sous tente, eau à proximité, toilettes nature.

**GROUPE :** de 4 à 10 personnes

**PORTAGE :** vous portez vos affaires personnelles et le pique-nique du jour (le matériel de bivouac est déjà sur place)

**RENDEZ-VOUS :** Base Nature de l'Isclé (Réallon/les Gourniers) 9h

**FIN DU SÉJOUR :** Base Nature de l'Isclé (Réallon/les Gourniers) 16h

**TARIF :** 360 €/pers

### **Le prix comprend**

- L'hébergement en cabane forestière, et sous tente, matériel de camping, duvet, matelas et sac à viande fournis
- L'encadrement par un accompagnateur diplômé ou breveté d'état,
- l'acheminement du matériel et de la nourriture sur les lieux de bivouac
- la pension complète du pique-nique du Jour 1 au pique-nique du jour 3

### **Le prix ne comprend pas**

- Les boissons et les dépenses personnelles
- Le transport A/R entre votre domicile et le lieu de départ de la randonnée
- Les assurances annulation et rapatriement

Tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « le prix comprend

## VOUS ALLEZ ADORER :

- Une itinérance du type familiale avec un portage léger.
- Tentes, duvet, matelas et drap sac fournis et acheminés directement sur les lieux de bivouac
- L'ambiance des soirées en pleine nature.
- La beauté du cheminement entre lac de Serre-Ponçon et massif des Écrins.

## PROGRAMME

### JOUR 1 Camping de l'Isclé 1430m – Cabane de Joubelle 1656m – par le lac de St Apollinaire 1460m

Première étape facile avec traversée forestière et belles vues sur le lac de Serre-Ponçon.

Dîner, et nuit en cabane forestière confort (feu et grillades, petite cuisine, fontaine)

*Dénivelé + 430 m / -194 m - Temps de marche : 4h*

### JOUR 2 Cabane de Joubelle 1656m – Cabane de Corbières 1890m par la Brèche des aiguilles 2327m

LA journée de toutes les émotions avec en point d'orgue la traversée des Aiguilles de Chabrières par la brèche. Les tentes nous attendent pour un bivouac à proximité de la cabane du berger, dans l'alpage.

*Dénivelé + 670 m / - 460m - Temps de marche : 6h*

*option sommet des Aiguilles de Chabrières +80m de dénivelé – difficulté +++*

### JOUR 3 Cabane de Corbières 1890m - Camping de l'Isclé 1430m – par le Pénas 2247m

Retour au camping de l'Isclé en passant par le sommet du Pénas, belvédère sur la vallée de Réallon et le Parc National des Écrins, descente en alpage pour rejoindre notre parking de départ.

*Dénivelé + 450 m / Dénivelé - 820 m - Temps de marche 4h30*

**Fin du séjour vers 16h**

Ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment par le professionnel encadrant en fonction des conditions climatiques, des aptitudes physiques et techniques des participants. En dernier ressort, il reste seul juge du programme.

*Pour vous loger la veille du départ J1 ou le soir du J3, vous avez la possibilité de dormir soit au camping de l'Isclé tel +33 4 92 44 39 67, au gîte des 3 cols aux Gourniers 06 62 46 32 07, ou à l'hôtel club le Balcon des Écrins à la station de Réallon 04 92 44 26 00*

## RENDEZ-VOUS, DISPERSION ET ACCES

**J 1** RDV A 9 au parking de la Base Nature de l'Isclé, les Gourniers

**J 3** Dispersion vers 17 h au retour à la Base Nature de l'Isclé

### Accès routier

- De Chorges, prendre la D9, direction St Apollinaire, Réallon, Parc national des Écrins, au rond-point direction Réallon Village/ Parc national des Écrins jusqu'à la base de loisirs de l'Isclé
- De Savines le lac ou d'Embrun, prendre la D41, à la sortie du pont de Savines, direction Parc National des Écrins au rond-point direction Réallon Village/ Parc national des Écrins jusqu'à la base de loisirs de l'Isclé

## L'ÉQUIPEMENT

- Sac à dos 40 L pour les adultes et 20/30 L pour les enfants
- Gourde 1,5 L
- Chapeau, lunettes de soleil,
- Bâtons de marche (conseillé), nous pouvons vous en prêter sur demande
- Chaussures de randonnée ou basket de trail
- Des vêtements techniques : 1 sous-vêtements, 1 seconde peau, 1 vêtement chaud type polaire  
1 veste coupe-vent + 1 petite doudoune (conseillé suivant la saison)
- Sous-vêtements de change
- Pharmacie personnelle, crème solaire, Vos traitements médicaux avec ordonnance
- Trousse de toilettes succincte (1 brosse à dent, 1 savon, 1 serviette de toilettes,
- Des encas type fruits secs, barres de céréales
- 1 petite lampe de poche ou frontale,
- Papiers d'identité, Votre contrat d'assistance et une attestation d'assurance valable en montagne

INFO DUVET : pour votre confort, nous vous fournissons toute la literie : duvet, drap sac, tente et matelas de bivouac.

**Pour plus de confort et de sécurité, partez bien équipés. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix de vêtements, de sac à dos ou de chaussures**

## FORMALITE

- Carte d'identité ou Passeport en cours de validité + carte sécurité sociale
- RC : Chaque participant doit être couvert en Responsabilité civile (dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs)
- L'assurance rapatriement est obligatoire. Une assurance annulation est fortement conseillée. Si vous n'en possédez pas, A.T.L.A.S. vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance/rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels (voir rubrique assurance et annulation).

## REGIMES ALIMENTAIRES ET SANTÉ

Il est de votre responsabilité de nous fournir tous renseignements concernant votre santé pouvant avoir une influence sur le déroulement et la conduite du séjour du séjour. Merci de nous communiquer vos régimes particuliers.

## ASSURANCE ET ANNULATION

Il est indispensable pour participer à nos séjours d'être assuré en responsabilité civile personnelle, par ailleurs vous devez être assurés pour l'assistance et le secours en cours de séjour, l'assurance annulation est fortement conseillée en cas d'annulation de votre séjour pour une cause qui serait de votre fait. Si ce n'est pas le cas, ATLAS est en mesure de vous proposer des assurances aux conditions suivantes :

## CONTRATS ASSURANCES

**Assistance rapatriement - frais de secours : 1 %** du prix du séjour

**Annulation + bagages : 2, 8 %** du prix du séjour

Extrait de nos contrats d'assurances à consulter sur notre site internet. Aucune modification ne sera possible qu'une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation

## LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

*En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :*

*La Société Médiation Professionnelle*

*[www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr)*

*24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux*